

Projet Smart Périgord



- ❖ Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
 - Autorité organisatrice de la distribution d'énergie (électricité et gaz)
 - Eclairage public par transfert de compétence
 - Maîtrise de la demande en énergie : sobriété, efficacité
 - Mobilité électrique: bornes de recharge véhicules électriques
 - Création de la SEM 24 Périgord Energies : production d'EnR, *smart grids*, ...

Avancement du projet Smart Périgord

1. Rappel des objectifs du projet

Positionner la Dordogne comme territoire moteur en matière :

- d'innovation :
 - ✓ Utiliser nos réseaux d'énergie pour apporter de nouveaux services aux habitants
 - ✓ Susciter du développement économique local
- de transition énergétique :
 - ✓ Vers un modèle sobre, renouvelable et local
 - ✓ Rapprocher production et consommation d'énergie

Les valeurs du projet :

- Sobriété, efficacité, énergies renouvelables
- Partir des usages
- S'appuyer sur le facteur humain

Pourquoi le projet Smart Périgord ?

Rappel des objectifs de la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 :

- - 40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030
- Part renouvelable dans consommation finale : 32 % en 2030
- Réduction de la consommation énergétique de 50% en 2050

→ Vers un modèle énergétique : sobre, efficace et renouvelable

Pourquoi le projet Smart Périgord ?

Ce modèle va modifier l'utilisation des réseaux d'électricité dont le syndicat est propriétaire :

- Une baisse des consommations traditionnelles (éclairage, chauffage ...)
- De nouveaux usages : mobilité, numérique
- Une production intermittente de l'énergie
- Une production décentralisée, à insérer dans les réseaux locaux

→ **Notre modèle énergétique de demain : sobre, efficace, renouvelable et local**

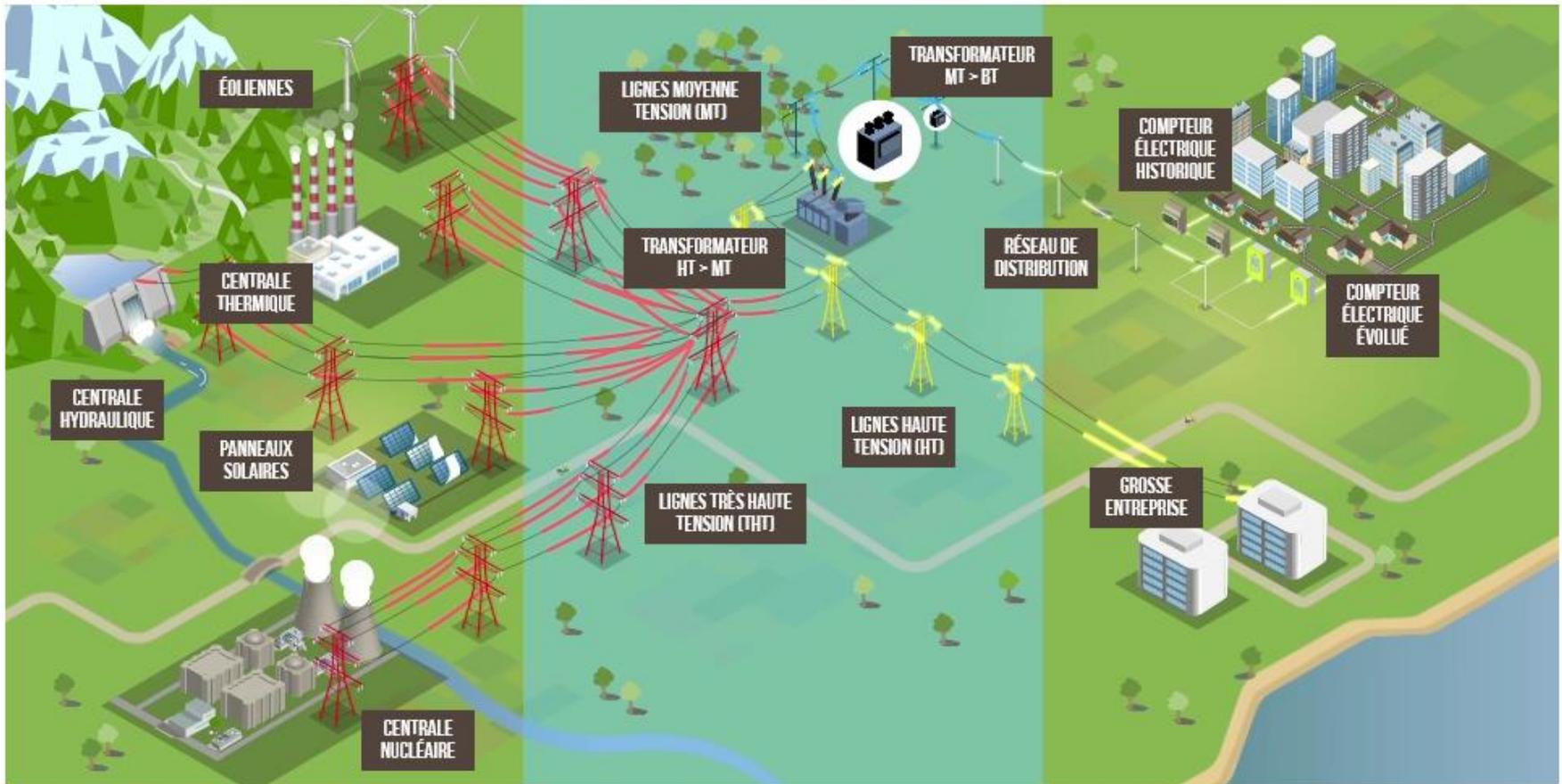
→ **Smart Périgord vise à concrétiser ce modèle énergétique à venir et concevoir le réseau électrique adapté**

1. Le réseau électrique avant la transition

> PRODUCTION

> TRANSPORT ET DISTRIBUTION

> CONSOMMATION



- Source : Commission de Régulation de l'Énergie, Médiateur National de l'Énergie

2. Le réseau électrique après la transition : utilisation intelligente des réseaux (smart grids)



- *Source : Commission de Régulation de l'Énergie, Médiateur National de l'Énergie*

1. A Saint-Léon sur Vézère

St Léon sur Vézère, un démonstrateur

La commune s'est portée volontaire pour être un démonstrateur de Smart Périgord :

= Expérimentation locale destinée à constituer un modèle reproductible

- Projet expérimental : recherche de nouveaux procédés
- Doit être réaliste (techniquement et financièrement) car doit servir de modèle reproductible ailleurs
- Doit être au service d'un projet de territoire, défini par les acteurs locaux

Après pré-étude, il a été proposé de réaliser à St Léon un projet d'autoconsommation collective d'électricité

Autoconsommation collective



- Producteurs et consommateurs situés à proximité
- Ils sont réunis au sein d'une Personne Morale Organisatrice qui définit les règles de répartition de l'électricité renouvelable produite
- Les consommateurs restent reliés au réseau public de distribution
- → Circuit court de l'énergie

Objectifs du projet de Saint-Léon

L'objectif du démonstrateur est de développer des circuits courts de l'énergie, afin de :

- Relocaliser la production d'énergie et créer du développement économique ;
- Rechercher la synergie entre énergies renouvelables et protection du patrimoine;
- Créer du lien social et mobilisant les habitants autour des questions de l'énergie, proposer une fourniture d'électricité à prix maîtrisé
- Contribuer à la dynamique locale : Agenda 21, Plan Climat de la Communauté de Communes, candidature Grand Site



Etude technique du projet Smart Périgord

Le SDE 24 réalise actuellement l'étude technique du projet

Les objectifs de l'étude est de créer un modèle reproductible :

- faire coïncider au maximum consommation et production, en s'appuyant sur un dispositif de stockage mesuré, afin de répondre à l'intermittence de l'énergie solaire ;
- impliquer les habitants dans la production d'une énergie locale consommée en circuit court ;
- proposer aux habitants une électricité à prix maîtrisé
- créer un modèle d'intégration architecturale et paysagère des panneaux solaires.

Cofinancement par le Conseil Régional



Mobilisation citoyenne

Le SDE 24 et la commune ont souhaité faire émerger une société citoyenne contribuant à l'investissement dans les énergies renouvelables

- Accompagnement par l'association CIRENA – Citoyens en Réseau pour les Energies Renouvelables en Nouvelle-Aquitaine
- Réunions publiques
- Groupe de travail sur la société citoyenne : statuts, valeurs, fonctionnement, gouvernance ...

Cofinancement par le Conseil Régional



Mobilisation citoyenne

Le SDE 24 et la commune ont souhaité faire émerger une société citoyenne contribuant à l'investissement dans les énergies renouvelables

- Accompagnement par l'association CIRENA – Citoyens en Réseau pour les Energies Renouvelables en Nouvelle-Aquitaine
- Réunions publiques
- Groupe de travail sur la société citoyenne : statuts, valeurs, fonctionnement, gouvernance ...

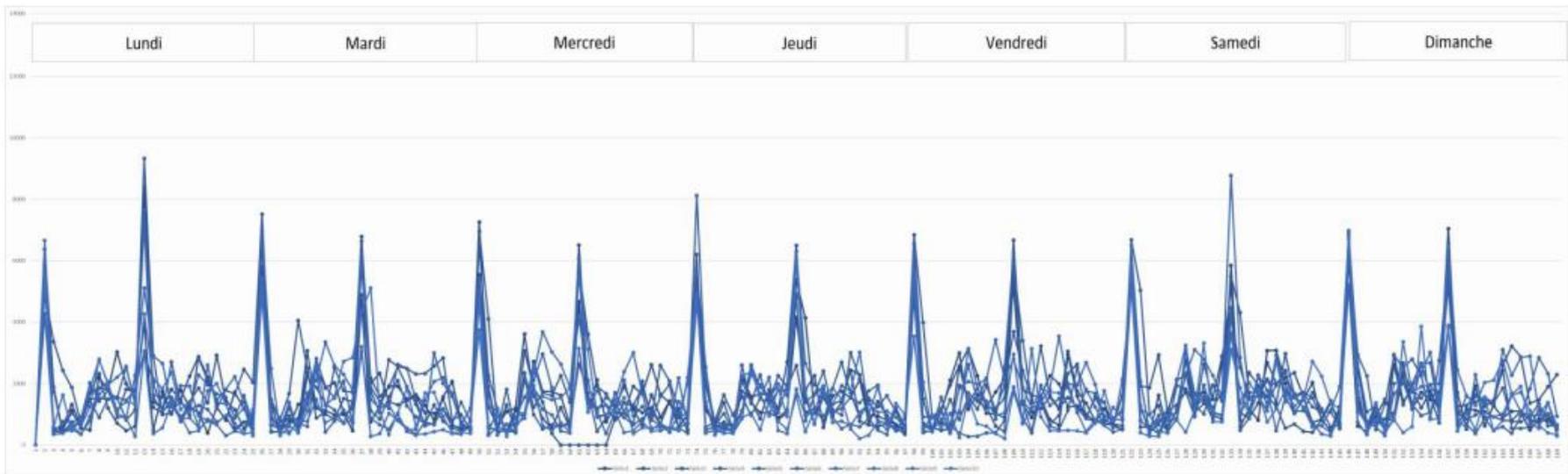
Cofinancement par le Conseil Régional



Avancement projet

- Suites
 - Phase 3 : faisabilité technico-économique du projet – en cours
 - Modèle financier complet : pas de réalisation en France
 - Phase 4 : avant-projet sommaire
 - Création de la Personne Morale Organisatrice chargée de déterminer la répartition de l'électricité produite
 - Constitution de la société citoyenne devant participer à l'investissement.

Déploiement des compteurs LINKY



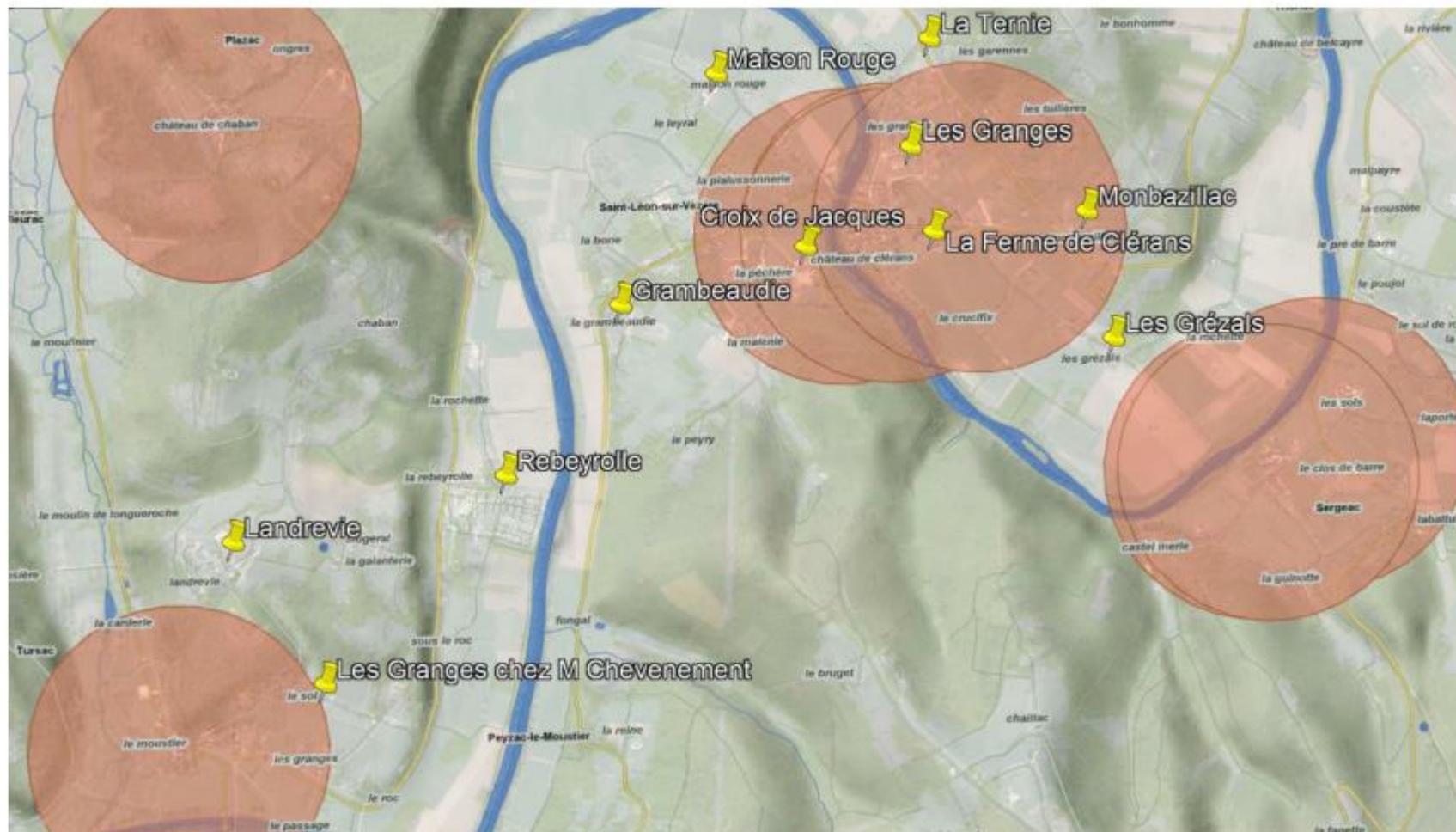
Coïncidence production-consommation

- Cas habituel d'une production photovoltaïque



- Objectif du projet : déplacer certaines consommations, recourir au stockage
- Objectifs chiffrés :
Autoconsommer 90 % de l'électricité produite
Couvrir au moins 1/3 des besoins des consommateurs impliqués

Localisation des sites potentiels dans le cadre des abords de monuments historiques



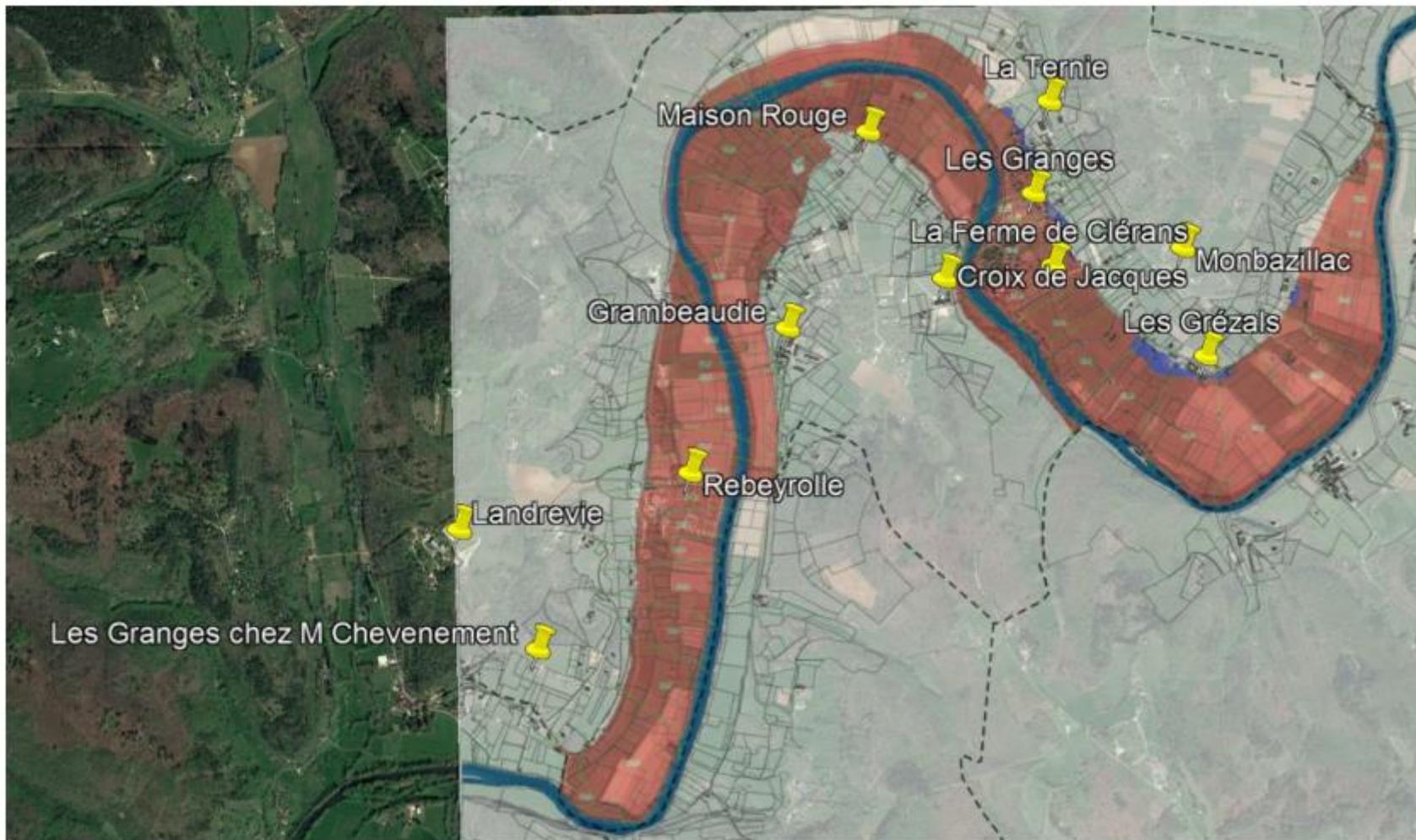
Co-construction avec l'ABF

Des exigences précises

- Pour minimiser l'impact visuel des installations photovoltaïques dans un cadre protégé et au patrimoine exceptionnel, les exigences architecturales sur l'aspect des panneaux sont les suivantes :
 - *Un verre non réfléchissant*
 - *Un cadre noir*
 - *Un maillage noir*



Localisation des sites potentiels dans le PPRI du 20/09/2017



Modèles financiers : *Les acteurs dans l'autoconsommation collective*



Le propriétaire :

- Possède le terrain et la toiture sur laquelle la pose des panneaux photovoltaïques est envisagée
- Peut être un autoconsommateur ou non



L'Association :

- Regroupe les producteurs et les consommateurs participant au projet pour les représenter devant la société de projet
- Définit la clé de répartition en accord avec les membres



La société de projet :

- S'occupe de la gestion du projet : entretien des infrastructures, pilotage des flux d'électricité et facturation de l'électricité locale
- Fixe le prix de l'électricité locale avec l'Association